

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2010

Date de convocation : 29/11/2010

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mmes SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GIRAUX

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT

Secrétaire de Séance : M. NAUD

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Novembre 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 Novembre 2010.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) - AVENANT POUR RECONDUCTION EN 2011

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que par délibération du 03 Mai 2010 il avait été décidé de participer au financement des actions mises en œuvre par la Saintonge Romane portant sur le suivi/animation du PIG (Programme d'Intérêt Général) et la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH.(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Une convention avait été signée à cet effet.

Ces actions ont pour objet de définir dans chaque commune quels sont les logements vacants ou insalubres afin d'intervenir auprès des propriétaires pour qu'ils améliorent ces logements en vue de les louer aux personnes accédant aux logements sociaux.

Cela nécessite donc un inventaire complet auprès des propriétaires.

Madame FALLOURD indique que ces actions pourraient intéresser le CCAS.

Pour l'année 2010, le coût de la mission « Suivi-animation PIG » a été calculé sur une période de 5 mois d'Août à Décembre.

PIG 2010 5 mois	PIG 2011 1 an	Total PIG 2010/2011	Etude OPAH	Coût total 2010/2011 pour Chaniers
682 €	1 635 €	2 317 €	813 €	3 130 €

Monsieur de ROUX propose la reconduction de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la reconduction des missions PIG et OPAH et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Saintonge Romane.

MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur de ROUX rappelle que l'inventaire de la voirie communale a été approuvé par délibération du Conseil en date 02 Juin 1995.

Cet inventaire avait permis de d'identifier 76 582 mètres se décomposant comme suit :

59 kms 551 de voies communales à caractère de chemins

17 kms 031 de voies communales à caractère de rues.

En raison des modifications intervenues et en particulier l'intégration de la voirie des nouveaux lotissements, Monsieur de ROUX propose la mise à jour de l'inventaire de la voirie.

Lotissement	Nom des voies	Longueur
Lotissement Champ des Vignes	Impasse des Amarelles	140 m
Chez Bertaud	Impasse Bertaud	283 m
	Sans nom	108 m
Lotissement Militaire (SNI)	Impasse des Bourreliers.	110 m
	Rue des Tapissiers	109 m
	Impasse des Selliers	24 m
	Rue des Ebénistes	212 m
	Rue des Potiers	175 m
	Impasse des Emailleurs	78 m
Lotissement des Bergeronnettes	Rue des Tourterelles	175 m
	Impasse des Mouettes	81 m
	Rue des Merles	104 m
Impasse Renoir	Impasse Renoir (1 ^{ère} partie)	68 m
Déclassement portion de voies RN 141	Sans nom	1 000 m
TOTAL		2 667 m

Voies communales à caractère de rues : 17 031 + 1667 m = 18 698 mètres

Voies communales à caractère de chemins : 59 551 + 1 000 m = 60 551 mètres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la longueur de la voirie communale à 79 249 mètres et décide de modifier en ce sens l'inventaire de la voirie communale.

Plantations de haies :

Monsieur de ROUX tient à remercier les planteurs de haies qui ont bravé la boue et les intempéries. Madame SAUZÉ indique que les enfants des écoles ont été ravis de cette journée. Madame MICHAUD souligne qu'il n'y a eu aucun retour négatif sur l'organisation de cette action.

Monsieur GRAVELLE indique la plantation se poursuivra dès que le temps le permettra.

INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT RENOIR DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur de ROUX fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par les Co-lotis du Lotissement Renoir en vue de l'intégration dans la voirie communale des infrastructures de ce lotissement (VRD, espaces verts,...)

Il propose de lancer la procédure d'enquête publique en vue de cette intégration mais il tient à préciser que l'entretien des espaces verts restera à la charge des copropriétaires du lotissement. Une convention sera établie à cet effet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition

TRANSFERT DE LA MARE DE CHEZ BERTAUD

Monsieur de ROUX rappelle la délibération du Conseil en date du 3 Mai 2010 par laquelle il était demandé au Préfet le transfert de la mare du Village de Chez Bertaud dans le domaine privé de la Commune, sous réserve de l'accord de la majorité des habitants du village.

Il indique qu'une large majorité des habitants a répondu favorablement (25 sur 39) et qu'il n'y a eu aucune réponse défavorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant la majorité des réponses favorables, décide, à l'unanimité, de transmettre le dossier aux services de l'Etat afin qu'il soit procédé, par arrêté préfectoral, au transfert de la mare (cadastrée BH 447), d'une valeur estimée par les services des domaines de 354 €.

BAIGNADE – MUTUALISATION DES FRAIS AVEC PORT D'ENVAUD

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la décision prise avec la Mairie de Port d'Envaux de mutualiser les frais afférents à la baignade mise en place pour la saison estivale.

Rentre dans ces frais, la location du matériel de réanimation dont la mairie de Chaniers a signé le bon de commande auprès de la Société AIR LIQUIDE SANTÉ.

Le montant total des factures émises par AIR LIQUIDE SANTÉ, réglées par la Commune de Chaniers, s'élève à 117.03 TTC.

Il convient donc de demander à la Commune de Port d'Envaux le remboursement de la somme de 58.51 € TTC.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

TARIFS CONCESSIONS POUR « CAVURNES »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 8 Novembre dernier, le Conseil avait donné un avis favorable à l'agrandissement du site cinéraire avec la création d'un espace dédié à des concessions de 1 m² destinées à accueillir des cavurnes.

Il propose de fixer le prix de ces concessions de la façon suivante :

15 ans : 60 €

30 ans : 120 €

50 ans : 230 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

CHEQUE-DEJEUNER

Madame CHARRIER informe le Conseil Municipal que « CHEQUE DEJEUNER » auquel la Commune adhère, a adressé un chèque de 134.22 € qui représente la ristourne correspondant aux chèques Déjeuner non utilisés (perdus ou périmés) en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement proposé.

AVENANT AU CONTRAT ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune adhère au contrat d'assurance groupe statutaire proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'assurer les risques statutaires de son personnel.

Actuellement le taux de cotisation est fixé à 4.88 % avec une franchise en maladie de 10 jours par arrêt.

Or, les exercices 2009 et 2010 montrent une dégradation notable de l'absentéisme en particulier sur les accidents de travail et la maladie professionnelle.

Afin de tenir compte de cette situation, la compagnie d'assurance GENERALI propose de passer d'une franchise de 10 jours par arrêt à une franchise de 15 jours par arrêt et ce, uniquement sur la maladie ordinaire. Le taux de cotisation reste inchangé.

Madame CHARRIER indique que ce contrat arrive à échéance au 1^{er} Janvier 2012 et souligne que le taux passe à 5.40 % s'il y a plus de 30 agents.

Monsieur de ROUX estime qu'il serait intéressant de faire un appel d'offres pour l'assurance couvrant les risques statutaires.

Il indique que pour les assurances multirisques, Responsabilité Civile et véhicules, la consultation réalisée a permis de réduire de manière importante le coût de l'assurance.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, mandate le Maire pour signer l'avenant au certificat d'adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire portant la franchise de 10 à 15 jours par arrêt.

GROUPE SCOLAIRE PASTEUR –DEMANDE DE SUBVENTION POUR CLASSE DE DECOUVERTE

Madame MICHAUD indique que l'Ecole Pasteur envisage d'organiser, dans le cadre de son projet pédagogique sur l'étude de la faune et de la flore, une classe découverte du 04 au 08 avril 2011 à AUBETERRE pour les enfants des Classes GS/CE2.

Le Directeur a sollicité une subvention auprès du Conseil Général mais un des critères d'éligibilité est la participation minimale de la commune de 3 € par jour et par enfant.

13 enfants de Chaniers sont concernés.

Madame MICHAUD propose que la Commune alloue une aide de 3 € par jour et par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

PLAN COMMUNAL DE SECURITE

Monsieur HANNIER souhaite remercier Patrick JACQUES et ses collègues pour le travail réalisé en vue de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un schéma organisationnel mis en place afin de faire face aux risques majeurs que la commune est susceptible de connaître.

- Inondations auxquelles la commune a été confrontée en 1982 et 1994. Le risque a été contenu par le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRI) puisque un certain nombre de terrains sont devenus inconstructibles

- Tempête : en 1999, la Commune a dû faire face et s'organiser dans l'urgence.
- Risque Transport matières dangereuses: la Commune est traversée par la RN 141, la RD 234 qui dessert le silo, la ligne ferroviaire et par une canalisation de gaz.
- Risques industriels : la Commune est dotée d'un silo au lieu-dit « les Essarts » et d'un stockage d'azote liquide.

Le Plan Communal de Sauvegarde détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Ainsi, il a été établi la liste de tous les intervenants, les moyens de les contacter et de leur attribuer à chacun une fiche d'action.

Il a été procédé au recensement des maisons isolées, des personnes vulnérables, des résidences secondaires, des établissements recevant du public.

Le poste communal de commandement mis en place regroupe :

- le Maire ou un adjoint : M. de ROUX ou M. PANNAUD
- un responsable des actions communales : M. GRAVELLE
- un responsable Secrétariat : Mme MICHAUD
- un responsable Communication : M. FOURRÉ
- un responsable Hébergement : Mme MAUREL
- un responsable Population : M. RICHON
- un responsable Ravitaillement –Alimentation : M. HANNIER
- un responsable Finances : Mme CHARRIER
- un responsable Logistique et Matériel : le Directeur des Services Techniques

Tous les conseillers municipaux sont mobilisables et chacun doit assurer la liaison entre son secteur et le poste de commandement.

Monsieur HANNIER a été chargé de constituer une équipe de bénévoles qui sont actuellement au nombre de 6. Ce bénévolat doit être confirmé et fera l'objet d'un contrat. Il indique qu'un premier exercice destiné à connaître le matériel nautique, sera réalisé courant Janvier à la Baine.

Monsieur FOURRÉ indique que lors de la dernière visite de sécurité qui s'est déroulée au Groupe Scolaire Ronsard, un exercice d'évacuation a été effectué avec les pompiers. Il a fallu moins de 2 minutes pour évacuer l'école élémentaire.

Monsieur de ROUX souligne qu'il convient de commander dès à présent le matériel de secours et de sécurité nécessaire.

Monsieur HANNIER indique que chaque responsable sera destinataire de la fiche action le concernant.

Le Conseil Municipal approuve le plan de sauvegarde qui lui a été présenté.

QUESTIONS DIVERSES

VIREMENTS DE CREDITS ET RECOUVREMENTS

Immeuble « Veillon » : Madame CHARRIER indique qu'il convient d'émettre un titre à l'encontre de Mme Anne-Marie VEILLON pour la récupération des frais

engagés par la Commune d'un montant de 122.94 € correspondant aux frais de signification der justice.

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que dans le plan de démolition convenu avec l'architecte des Bâtiments de France il avait été décidé de conserver une partie de l'immeuble.

Or, lors des travaux il est apparu que les murs n'étaient pas assez solides et que la démolition totale était nécessaire.

Virements de crédits :

Afin de régler l'achat d'un véhicule pour les services techniques, il convient de procéder au virement de crédits suivants :

- Art 2182-227 – Acquisition véhicule : + 10 500 page du budget impactée 22
- Art 2315-228 – Travaux de voirie : - 10 500 page du budget impactée 23

Madame CHARRIER et M. FOURRÉ ont démarché les garages en vue d'acquérir un véhicule pour les services techniques.

Le choix s'est porté sur une Clio Diesel, dotée d'un attelage, avec 14000kms au compteur.

Madame CHARRIER indique que la voiture de police, considérée comme épave, sera reprise 150 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au recouvrement et aux virements de crédits proposés.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Madame CHARRIER rappelle le sinistre causé le 25/05/2010 par un véhicule non identifié, sur un candélabre à l'angle de l'impasse Fazilleau et de l'avenue des 2 Charentes.

Les assurances GROUPAMA proposent un remboursement de 1950.21 € vétusté et franchise déduite.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement proposé.

VENTE DU TERRAIN RUE ABBE VIEUILLE

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a mis en vente le terrain à construire situé Rue Abbé Vieuille. Or, à ce jour, aucun acquéreur ne s'est manifesté.

Compte tenu de la proximité de la voie ferrée, il a été décidé de planter une haie de frênes afin de faire un écran.

Monsieur de ROUX propose de confier la vente de ce terrain à l'agence immobilière « La Bourse de l'Immobilier » mais sans mandat d'exclusivité.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et mandate le Maire pour réaliser les démarches nécessaires.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS

- Madame MAUREL remercie les bénévoles de l'Association « Coup de Pouce » et de la Banque Alimentaire qui ont brodé et préparé les paniers qui seront offerts aux personnes seules âgées de plus de 70 ans.

- Madame GRELET rappelle qu'elle a été désignée comme déléguée suppléante auprès du Pays de Saintonge Romane. Or, les heures de réunions de la Saintonge Romane sont incompatibles avec ses obligations professionnelles. Elle demande donc à être remplacée.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur FOURRÉ comme délégué suppléant auprès de la Saintonge Romane.

- Monsieur de ROUX informe les conseillers que dans le cadre de l'étude de la C.D.A. ils vont recevoir une convocation pour une réunion qui aura lieu le 23 Décembre à 18h à la CDC de Saintes.

Sera joint à cette convocation le dernier courrier adressé au Maire de Saintes, dont on n'a toujours pas reçu de réponse.

Monsieur de ROUX rappelle les questions qui se posent :

Quelles sont les compétences que Chaniers n'exerce pas ou exerce mal et qui pourraient être transférées à la CDA ?

Comment seront-elles financées ?

Quelles seront les recettes de la CDA compte tenu de la réforme de la fiscalité locale ?

Quels sont les engagements de la CDC : annuités d'emprunts, endettement... ?

Il est nécessaire d'avoir des réponses claires et chiffrées pour pouvoir débattre lors de cette réunion.

- Monsieur RICHON demande si le balisage au sol est prévu dans le virage de l'avenue du 8 Mai. Ces travaux doivent être réalisés par la D.I.D.

La séance est levée à 23 heures
Le Secrétaire de Séance,

Michel NAUD